



Droit de visite

Par Meister W

Bonjour ma situation actuelle est un peu compliqué je suis jeune papa d'un fils de 3mois actuellement madame est parti il y a deux mois je me retrouve dans une situation compliqué cars en attendant les recours elle m'oblige à faire des visites entourée de toute sa familles qui ne m'adresse pas la parole . Je vous cache pas que je suis mal à l'aise sa me plait pas tout le monde sous son toit me veut que du mal . Je voulais savoir au près de vous si il y a pas une solution à sa , Je lui demande a plusieurs reprise si elle ne voudrait pas me le remettre une demi-journée mais les excuses son multiple a commencé par le (tu sais pas t'en occuper) j'espère ne pas être obliger de vivre cela indéfiniment en attendant la décision de la justice.

Cordialement merci d'avance pour vos futurs réponses.

Par camilled

Bonjour,

Malheureusement tant qu'un jugement n'a pas été donné, Madame n'a aucune obligation de vous remettre l'enfant ou même de vous le faire voir.